

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2017/2018

Session 1

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE

Thierry SCHMITT

Répondez d'une manière motivée aux diverses questions qui suivent.

CONSIGNES :

- Il est inutile de s'étendre à l'excès sur l'une ou l'autre question, des réponses succinctes sont de rigueur (5 lignes manuscrites maximum et d'une écriture lisible SVP !).
 - Les étudiants répondront en respectant l'ordre des questions posées.
 - En cas d'ignorance d'une réponse, il vaut mieux laisser un blanc que de répondre n'importe quoi, une telle attitude irresponsable aurait en effet pour conséquence immédiate d'énerver considérablement le correcteur ! ce qui n'est guère recommandé...
-
1. La TVA grevant les frais de cession d'une participation exposés par une société holding pure est-elle déductible ?
 2. Une fusion entre deux sociétés A et B dont les activités économiques sont entièrement soumises à TVA, A absorbant B, implique-t-elle des conséquences du point de vue de la TVA. Si oui, lesquelles ?
 3. La vente d'un immeuble en l'état futur d'achèvement est-elle soumise à TVA ?
 4. Quel est le régime applicable à la vente d'un bâtiment industriel et de son terrain d'assiette, sachant que ce bien a été édifié il y a 15 ans, qu'il est en bon état d'entretien, que sa location était soumise à TVA sur option, mais que l'acquéreur souhaite le démolir en vue de construire un immeuble à usage d'habitation destiné à être vendu par lots ?
 5. La perception d'une subvention par une entreprise soumise à TVA a-t-elle une incidence sur sa situation au regard de cet impôt ?
 6. Monsieur X est titulaire d'un contrat d'agence commerciale dont le preneur est la société Y. Celle-ci résilie ce contrat en acceptant pour ce faire de verser à X l'indemnité de résiliation prévue par le contrat. X doit-il comprendre cette indemnité dans l'assiette de la TVA dont il est redevable ?

7. La TVA grevant les dépenses exposées à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée par une société commerciale est-elle déductible ?
8. Un camion de la société polonaise TRANSPORTSKI est tombé en panne en France et a été réparé par un garagiste en France ; quel est le régime de cette opération pour le garagiste français et pour la société TRANSPORTSKI ?
9. Quelle est la différence entre le coefficient de taxation et de déduction ?
10. Quelles sont les conditions mises par la loi au remboursement d'un crédit de TVA ? Dans le cas où l'administration fiscale refuserait un tel remboursement, le contribuable dispose-t-il d'une voie de recours ; et si oui vous préciserez laquelle.

Durée de l'épreuve : 1 Heure

Document(s) autorisé(s) : Néant

Matériel autorisé : Néant